

SEANCE DU 16 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept le seize janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Haute Vallée du Thoré s'est réuni à la mairie de Saint Amans Valtoret sous la présidence de Monsieur Philippe Barthès.

Présents : Alain Amalric, Philippe Barthès, Stéphanie Benoit, Michel Bourdel, Joël Cabrol, Guy Cathala, Danièle Escudier, Marjoleine Fabre, Jean-Luc Farenc, Maria Gers, Florent Gutkin, Daniel Peigné, Bernard Prat, Monique Ribot, Michèle Vidal, Michèle Vincent, Serge Lafon, Claude Corbaz, Catherine Barraille, Christian Mateos, Jean-Luc Pistre, Serge Cambou, Ghislaine Colin, Michel Castan, Gérard Cauquil

Excusée avec pouvoir : Isabelle Calas pouvoir à Bernard Prat

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de la précédente séance
- Installation d'une nouvelle vice-présidence et désignation du vice-président
- Installation des nouvelles commissions et désignation des membres des commissions
- Représentation Trifyl
- Représentation syndicat mixte de rivière
- Représentation PETR Hautes terres d'Oc
- Modification de l'intérêt communautaire
- Avenant pour le marché du PLUi
- Avenant pour le complément du diagnostic agricole
- Marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement pour la prise de compétence eau et assainissement et demande de financement
- Plan de financement subvention DETR
- Opérations façades
- Convention ordures ménagères CACM

1. Le compte-rendu de la séance du **19 DECEMBRE 2016** est validé.

2. Installation du nouveau conseil

Le Président de la Communauté de communes déclare installer les nouveaux conseillers communautaires suivants :

Bout du Pont de Pont de l'Arn :

- M. Christian Mateos
- Mme Catherine Barraillé

Labastide-Rouairoux :

- M. Jean-Luc Pistre
- Mme Ghislaine Colin

Saint-Amans-Valtoret :

- M. Serge Cambou

Le Vintrou :

- M. Gérard Cauquil : titulaire
- Mme. Régine Benoit : suppléant

Le Rialet :

- M. Michel Castan : titulaire
- M. Jacques Biau : suppléant

Sauveterre :

- M. Jacques Assemat : suppléant

3. Installation d'une nouvelle vice-présidence et désignation du vice-président :

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide d'élire M. Michel Castan.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26 vingt-quatre

A déduire, bulletins nuls : 2 deux

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 24 vingt-quatre

M. Michel Castan a obtenu vingt-quatre voix (24) et est proclamé 5ème Vice-Président de la Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré.

4. Installation des nouvelles commissions et désignation des membres des commissions :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la suppression des anciennes commissions cadre de vie, environnement et tourisme
- d'approuver la modification du nombre de membre de la commission vie économique :

Membres de la commission vie économique :

- Bernard Prat : vice-président, responsable de la commission vie économique
- Daniel Peigné
- Joël Cabrol
- Christian Mateos
- Michel Bourdel
- Jean-Luc Pistre
- Claude Corbaz
- Alain Amalric
- Monique Ribot
- Régine Benoit
- Michel Castan
- Michèle Vidal
- Isabelle Calas
- Jean-Luc Farenc

- d'approuver la création des commissions urbanisme, services, politique globale et développement durable

Membres de la commission urbanisme :

- Jean-Luc Farenc : vice-président, responsable de la commission urbanisme
- Philippe Barthès
- Danièle Escudier
- Monique Ribot
- Michel Castan

- Gérard Cauquil
- Joël Cabrol
- Bernard Prat
- Daniel Peigné
- Serge Lafon
- Maria Gers
- Michèle Vincent
- Guy Cathala
- Marjoleine Fabre
- Michèle Vidal

Membres de la commission services :

- Serge Lafon : vice-président, responsable de la commission service
- Gérard Cauquil
- Ghislaine Colin
- Marjoleine Fabre
- Stéphanie Benoit
- Claude Corbaz
- Isabelle Calas
- Catherine Barraillé
- Maria Gers

Membres de la commission politique globale :

- Philippe Barthès : président, responsable de la commission
- Stéphanie Benoit
- Bernard Prat
- Marjoleine Fabre
- Maria Gers
- Serge Cambou
- Ghislaine Colin
- Michelle Vincent
- Michèle Vidal
- Jean-Luc Pistre
- Danièle Escudier
- Monique Ribot
- Régine Benoit
- Michel Castan
- Isabelle Calas
- Catherine Barraillé

Membres de la commission développement durable

- Michel Castan : vice-président, responsable de la commission
- Joël Cabrol
- Gérard Cauquil
- Danièle Escudier
- Alain Amalric
- Michel Bourdel
- Serge Cambou
- Florent Gutkin
- Michèle Vincent

Il est rappelé que dans tous les cas, les commissions sont ouvertes à l'ensemble des élus et les convocations seront envoyées à tous les membres du conseil communautaire.

5. Représentation Trifyl

Suite à la recomposition du conseil communautaire, M le Président propose au Conseil de désigner des nouveaux délégués représentants de la Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré au Syndicat mixte TRIFYL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De désigner Mme Danièle Escudier, délégué titulaire,
- De désigner M. Serge Lafon, délégué suppléant.

6. Représentation dans les diverses institutions

Suite à la recomposition du conseil communautaire, M. Assemat ne pouvant plus représenter la communauté de communes au sein des différentes collectivités, associations ou syndicat, d'autres élus vont représenter la CCHVT :

Le conseil communautaire a donc décidé :

- de désigner, pour le représenter au Syndicat Mixte du réseau des écoles de la vallée du Thoré Mme Stéphanie Benoit en tant que délégué suppléant.
- de désigner, pour le représenter au Syndicat Mixte de l'aéroport Régional de Castres-Mazamet, M. Gérard Cauquil en tant que délégué titulaire
- de désigner des nouveaux délégués représentants de la Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré au Syndicat mixte du bassin de l'Agout :

Titulaires : M. Alain Amalric
M. Serge Lafon

Suppléants : M. Philippe Barthès
M. Joël Cabrol

7. Représentation PETR Hautes terres d'Oc

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de désigner pour le représenter les délégués suivants au syndicat mixte du PETR des Hautes Terres d'Oc :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Philippe Barthès	M. Joël Cabrol
M. Michel Castan	Mme Monique Ribot
M. Daniel Peigné	M. Guy Cathala
Mme. Danièle Escudier	M. Serge Lafon
M. Jean-Luc Farenc	Mme. Michèle Vidal
M. Gérard Cauquil	M. Jean-Luc Pistre

8. Modification de l'intérêt communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter la définition de l'intérêt communautaire tel que présenté ci-dessous :

ARTICLE 1 : COMPETENCES OBLIGATOIRES

1. Aménagement de l'espace :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- **Constitution et gestion de réserves foncières nécessaires à la réalisation des opérations pour lesquelles la Communauté de Communes est compétente conformément aux dispositions des articles L.221-1 et L.300-1 du Code l'Urbanisme.**
- **Conseil, aides et études juridiques concernant les opérations d'aménagement urbain pour la réalisation des opérations pour lesquelles la Communauté de Communes est compétente conformément aux dispositions des articles L.221-1 et L.300-1 du Code l'Urbanisme.**
- Étude, création et gestion de Z.A.C. (Zone d'aménagement concerté).
- Etude, création, gestion et développement d'actions en faveur de l'accès aux transports en complément de l'existant incluant les mobilités douces et les transports en commun
- Etude, création, gestion et développement d'actions en faveur du développement des transports économes en énergie : éco-mobilité, accès aux prises de recharge des véhicules électriques...

ARTICLE 2 : COMPÉTENCES OPTIONNELLES

3. Action sociale d'intérêt communautaire

Petite enfance

Les structures d'accueil pour la petite enfance d'intérêt communautaire sont :

- le multi-accueil « la Petite Loco » situé sur la commune de Saint-Amans-Soult
- les multi-accueils « Les Snorkys » et la « Passerelle » situés sur la commune de Pont de l'Arn.

- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

9. Avenant pour le marché du PLUi et avenant pour le complément du diagnostic agricole

Suite à l'entrée des communes du Rialet et du Vintrou dans la communauté de communes de la haute vallée du Thoré, le diagnostic du PLUi doit être complété.

La délibération concernant l'élaboration du PLUi sur un territoire élargi a été envoyé à chaque commune pour affichage.

Le Conseil Communautaire a donc décidé :

- de valider la proposition du cabinet d'études ELAN Développement dont le siège se situe 385 Avenue des Baronnes, 34730 Prades-le-Lez concernant le marché complémentaire au PLUi suite à l'intégration des communes du Rialet et du Vintrou au territoire de la communauté de communes pour le lot n°1 « Elaboration du PLUi ». Ce marché complémentaire est d'un montant de 26 730 € HT.
- de valider la proposition de la chambre d'agriculture du Tarn dont le siège social se situe au 96 rue des agriculteurs à Albi pour compléter le diagnostic agricole du PLUi suite à l'intégration des communes du Rialet et du Vintrou au territoire de la communauté de communes. Le montant de ce contrat est de 1 080 €HT.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal sur le territoire de la communauté de communes et de payer les dépenses associées.

10. Marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement pour la prise de compétence eau et assainissement et demande de financement

Les élus du conseil communautaire sont d'accord pour lancer une étude pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner l'intercommunalité dans la prise de compétence eau et assainissement. Le montant de l'étude et le nom du cabinet seront communiqués au prochain conseil car une analyse

des offres et un entretien avec les entreprises doivent être fait. Aujourd'hui, nous avons reçu deux offres complètement différentes, une est plus chère mais elle propose une analyse plus fine de la demande, notamment au niveau technique. L'autre offre est moins chère mais elle ne répond pas complètement à la demande. Suite aux entretiens, la communauté de communes fera parvenir aux élus l'analyse des offres pour ensuite faire le choix du bureau d'études.

11. Plan de financement subvention DETR

M. le Président demande aux élus s'il peut réaliser des plans de financement pour les projets en cours et prêts à être réalisés par rapport à la DETR. Les délais de réponse pour déposer les dossiers DETR étant serrés, il souhaite pouvoir répondre sans convoquer un nouveau conseil communautaire. Il assure, qu'une fois les réponses aux demandes de subventions reçues, il tiendra le conseil communautaire informé sur les projets financés et que les projets ne seront réalisés que si les élus pensent que l'opportunité de réalisation (suite aux retours des aides financières) est à saisir. Le conseil communautaire est d'accord avec ce principe. Les plans de financement peuvent être mis en place par le Président.

12. Opérations façades

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'accorder le paiement :

- D'une subvention pour la réfection de la façade à M. Estarague pour des travaux effectués au 18 lieu-dit Lestap 81240 Albine, pour un montant de 848 €
- D'une subvention pour la réfection de la façade de Mme Charlotte, 18 rue Lafargue 81 270 Labastide-Rouairoux, la subvention est d'un montant de 1 770€

13. Convention ordures ménagères CACM

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention entre la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (CACM) et la communauté de communes de la haute vallée du Thoré qui prévoit que les collectes des déchets ménagers et du tri sélectif sont effectuées par la CACM sur la commune du Rialet. Le montant de la prestation est de 5 000€ par an.